



## COMITE DE DIRECTION

### PROCES VERBAL N°11

**La réunion se tient le lundi 20 janvier à 18h à Veauville les Baons.**

**Membres présents :**

MM : Nourredine BOUCLAGHEM, Philippe DAJON, Laurent DURECU, Madani FERHATI, Jean-Yves JULIEN, Jean-Claude LEROY, Antoine LOUET, Denis PREVEL.

**Absents excusés :**

Mme Charlotte CANU, MM : Issa COULIBALY, Mickaël BUNEL, Régis BETHENCOURT, Jean LIBERGE, Alexis BELLACHE et Patrick COQUELET.

**Participent à la réunion :**

Mme Annaelle VIVET et M Lionel CHANDELIER.

En préambule à la réunion, les membres du comité directeur présentent leur sincères condoléances à Issa COULIBALY absent ce soir, par suite du décès d'un membre de sa famille.

### **Adoption des procès-verbaux précédents de comité de direction.**

Les procès-verbaux suivants sont adoptés à l'unanimité :

- Procès-verbal n°1 du 16 juillet 2024, publié le 22 juillet 2024.
- Procès-verbal n°3 du 12 août 2024, publié le 21 août 2024.
- Procès-verbal n°4 du 22 août 2024, publié le 23 août 2024.
- Procès-verbal n°5 du 28 août 2024, publié le 9 septembre 2024.
- Procès-verbal n°6 du 12 septembre 2024, publié le 13 septembre 2024.
- Procès-verbal n°7 du 23 septembre 2024, publié le 24 septembre 2024.
- Procès-verbal n°8 du 1 octobre 2024, publié le 7 octobre 2024.
- Procès-verbal n°9 du 14 octobre 2024, publié le 24 octobre 2024.
- Procès-verbal n°10 du 2 décembre 2024, publié le 9 décembre 2024.

### **Mise en route des réunions de secteurs.**

Les réunions de secteurs vont se succéder tout au long du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2025, nous viendrons rencontrer les clubs pour aborder trois thématiques : les incivilités sur les terrains (voire comment y remédier), l'arbitrage (mieux le comprendre) et la formation que nous pouvons dispenser aux différentes composantes du football.

La première réunion se tiendra le 27 janvier à 18h30 à la salle des associations de Cléon dans l'enceinte du stade, rue Joliot Curie à Cléon.

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2, rue Bellanger 76190 Yvetot

## **Point sur les travaux du futur siège administratif du DFSM, sis 41 rue de la gare à Yvetot**

À la suite de l'obtention du permis de démolition de la minoterie située en surplomb du futur bâtiment, les travaux vont pouvoir commencer. Afin de garder un mur entre le propriétaire attenant au district et notre terrain, il est nécessaire d'établir un permis de démolir rectificatif et par la suite l'architecte mandaté par nos soins pourra lancer l'appel d'offre pour la démolition de la minoterie.

Si nous rencontrons aucune mauvaise surprise entre temps, le début de la construction du bâtiment neuf pourrait intervenir début mai pour une finalisation du chantier fin novembre.

## **Renouvellement de l'accord entre le DFSM et le Canteleu FC.**

La période probatoire s'étant achevée fin décembre, le comité directeur a donné un avis favorable pour que le club du Canteleu FC évolue à Canteleu pour ses rencontres à domicile jusqu'à la fin de saison.

## **Nomination de M SISNIEGA José à la commission des terrains.**

Le comité directeur valide à l'unanimité la nomination de M Sisniega qui demeure dans la région havraise, ce qui est très intéressant pour notre commission des terrains qui se trouvait dépourvue dans ce domaine sur Le Havre.

## **Validations des nouvelles ententes chez les jeunes.**

Le comité directeur valide l'ensemble des ententes notifiées à la date du 20 janvier 2025.

## **Nomination de nouveaux observateurs.**

Le comité directeur valide la nomination de quatre nouveaux observateurs :  
Mme Karine Beaupère, MM Rucci Ervin, Vermeulen Valentin et Boust Baptiste.

## **Découverte d'un nouveau contrat**

Une société de recouvrement vient de nous adresser une facture nous demandant d'acquitter deux annuités de 9960,00€ chacune pour honorer un contrat signé le 30 décembre 2022 par M Olivier Fleutry et portant sur l'achat d'un logiciel qui nous est d'aucune utilité et dont l'existence nous est inconnue. Nous allons essayer de nous désengager de cette affaire mais rien n'est moins sûr. Les deux annuités portent l'une sur l'année 2024 et l'autre sur l'année 2025.

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2, rue Bellanger 76190 Yvetot

## **Base de Jumièges**

Le directeur de la base de Jumièges nous a adressé une proposition de nouvelle convention, cette convention stipule que le district s'engage à construire les vestiaires et la salle de réunion lorsque ses finances le permettront.

Le comité directeur se prononce pour la non-signature en l'état de cette convention.

## **Lecture d'un courrier de M Panchou, éducateur à l'US de Bolbec.**

Après avoir pris connaissance dudit courrier, le comité directeur prend acte de la conciliation et demande que la sanction soit mise à jour sur foot2000.

## **Journée de la femme, le 8 Mars 2025**

Afin de booster le football féminin au sein de notre district, sous l'impulsion d'Annaelle Vivet, Coralie Belin, Lucie Lenormand et Pierre Tavelet le comité directeur a validé la date du 8 mars avec un lieu à déterminer pour :

- L'organisation des ¼ finale de la coupe U17 de Seine-Maritime.
- La formation initiale d'arbitrage (FIA) dispensée aux féminines sur 3 journées
- L'attestation fédérale à la pratique du football féminin (encadrement d'une équipe féminine) Formation sur une journée réservée à tous.

Le comité directeur a validé l'octroi d'un bonus de 50% pour encourager les personnes à suivre ces formations.

\*\*\*\*\*

Les décisions ci-dessus du Comité Directeur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'appel, **dans un délai de sept jours**, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N..

\*\*\*\*\*

Le Président du DFSM

Le Secrétaire Général

**M JULIEN Jean-Yves**



**M LEROY Jean-Claude**



Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2, rue Bellanger 76190 Yvetot